



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des ressources humaines

Nos Réf. : 2024020000176

Secrétariat général

Paris, le 14 février 2024

Le Secrétaire général

à

Mesdames et Messieurs les Représentant
des organisations syndicales ministérielles

(Destinataires *in fine*)

De dramatiques accidents ont coûté la vie à plusieurs agents des DIR et en ont blessé d'autres, qui touchent aussi profondément les collectifs de travail et les familles concernés. Dans ce contexte, les ministres se sont engagés à renforcer notre politique ministérielle de prévention des risques liés aux interventions sous circulation des agents d'exploitation des DIR. Tel est l'objet du plan de prévention ministériel renforcé que vous trouverez ci-joint.

Ce plan prend appui sur deux rapports commandités en 2022, de l'IGEDD sur le un parangonnage des pratiques retenues dans d'autres pays et par d'autres secteurs à risques (sociétés d'autoroutes, aéroports...), et du cabinet spécialisé LOMBARDI, qui a travaillé auprès des agents des DIR pour mieux connaître la réalité des pratiques, évaluer des mesures existantes et identifier les axes d'amélioration. Par ailleurs, les recommandations issues du rapport de synthèse 2022 des inspecteurs santé et sécurité au travail relatif aux accidents en intervention dans les DIR, établi par l'IGEDD, ont également été prises en compte.

Un groupe de travail issu de la formation spécialisée ministérielle s'est réuni à cinq reprises entre septembre et décembre 2023 afin d'évoquer avec vous les actions à mettre en œuvre. Je tiens à saluer l'important travail réalisé dans ce cadre et la qualité des échanges, qui ont pleinement contribué à définir les actions les plus adaptées à la réalité des besoins.

Le plan de prévention ministériel renforcé a été présenté à la séance de la formation spécialisée ministérielle du 22 décembre 2023. Ce plan s'articule autour de sept axes, dont l'un très important, relatif à l'accompagnement des agents et des familles, a été ajouté à votre demande.

À ce plan ministériel, dont le suivi sera piloté par la DGITM (DMR) et le secrétariat général (DRH), sont associés des moyens financiers d'un montant de près de 40 millions d'euros sur sa durée totale.

La mise en œuvre effective de ce plan repose sur une mobilisation nationale et locale du pôle ministériel et, au niveau interministériel, sur un travail conjoint mené avec le ministère de l'intérieur s'agissant des mesures relatives au comportement des usagers par la formation, la communication, les règles du code de la route et le contrôle de leur application.

Avec l'administration centrale, les DIR ont un rôle essentiel à jouer en mettant en œuvre les actions de ce plan au plus près des agents d'exploitation et en mobilisant toute la chaîne de prévention. Il leur est en particulier demandé, conformément à l'axe 4 relatif à la gestion et au pilotage de la prévention des risques, d'élaborer et de transmettre sous six mois un document d'engagement qui précisera le plan d'action adapté à chaque DIR. L'élaboration de ce plan sera conduite avec les agents, leur encadrement et les acteurs de la prévention en association avec les représentants des formations spécialisées en santé et sécurité au travail. Une attention particulière sera portée à la formation des nouvelles recrues ou des nouveaux encadrants sur la prévention des risques, particulièrement à la pose et à la dépose de la signalisation temporaire, ainsi qu'au renforcement des actions de prévention et de vigilance au quotidien, impliquant la mise en œuvre et le contrôle des règles de sécurité définies dans les instructions ministérielles.

Afin que le référent national puisse les réunir et identifier les besoins d'accompagnement, j'ai demandé aux directeurs de DIR de désigner un correspondant chargé de faire le lien avec les familles touchées par un accident grave ou mortel.

Enfin, la mise en œuvre des actions définies dans le plan ministériel renforcé fera l'objet d'un suivi qui vous sera présenté annuellement dans le cadre de la FS-M.

Je superviserai la mise en œuvre de ce plan et en rendrai compte régulièrement aux ministres, qui y attachent une particulière vigilance.

Guillaume LEFORESTIER

DESTINATAIRES

FO

Monsieur Zaïnil NIZARALY, Secrétaire général de la FEETS-FO

CGT

M. Ivan CANDE, Secrétaire général de la Fédération FNEE-CGT

CFDT

Monsieur Dominique VINCENT, Secrétaire général de la Fédération CFDT UFETAM

UNSA-UNIPEF

Madame Sylvie MIAN, Secrétaire générale de la Fédération UNSA Développement durable

Madame Sandrine GOURLET, Présidente de l'UNIPEF

SNCTA-SNPL

Monsieur Stéphane ROZALEN, Secrétaire national du SNCTA

Monsieur Jean-Emmanuel ANTAL, Secrétaire général du SNPL France ALPA

FSU

Madame Véronique CARACO-GIORDANO, Secrétaire générale de la FSU